



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement par correspondance

Question écrite n° 95034

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation du Centre national d'enseignement à distance (Cned) et particulièrement sur celle des sites de Rouen, Lyon et Vanves. En effet, le plan de modernisation récemment annoncé par le Gouvernement prévoit la suppression de ces 3 sites sur les 8 que compte notre pays. Le Cned, premier établissement public d'enseignement à distance en Europe, est pourtant - grâce au travail de ses 6 000 salariés (4 800 enseignants et 1 200 non enseignants) - un des meilleurs exemples de service public de la deuxième chance et offre aux publics les plus en difficultés une chance de reprendre des études, de se former et d'obtenir une véritable qualification. La fermeture des sites, conjuguée aux suppressions de postes (40 en un an pour le site de Rouen) touchera en premier lieu les publics les plus précaires : élèves malades, adultes en reconversion professionnelle, jeunes salariés, demandeurs d'emplois. Ces publics sont pourtant ceux qui sont, aujourd'hui, les plus touchés par le chômage et donc les plus en besoin de formation. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir reconsidérer cette décision.

Texte de la réponse

Le CNED est appelé à poursuivre sa mission auprès des publics relevant du secteur réglementé et bénéficiant de la gratuité, comme des publics relevant du champ concurrentiel qui représentent plus de 80 % de ses inscrits. Il doit toutefois s'adapter à un environnement en constante évolution où l'usage du numérique se développe fortement dans les pratiques pédagogiques. Le passage du support papier aux supports plurimédia est un enjeu essentiel pour le CNED qui doit pouvoir s'appuyer sur tous les supports des technologies numériques pour la formation ouverte et à distance. L'engagement de l'État vis-à-vis de cet opérateur est d'ailleurs renforcé ; l'établissement percevra une subvention pour charge de service public à hauteur de 72 098 356 EUR, en hausse de 654 005 EUR par rapport à 2010. Le CNED est un des opérateurs mobilisés au service du plan de développement des usages du numérique présenté par le ministre le 25 novembre dernier, visant notamment à créer des ressources numériques pour les équipes pédagogiques et à contribuer à la formation en ligne des enseignants. Le plan de modernisation que le CNED met en oeuvre correspond à des axes stratégiques d'évolution, qui devraient lui permettre d'asseoir sa pérennité et de conforter sa mission de service public dans le champ réglementé comme dans le champ commercial. Ce plan, qui porte tant sur l'offre et les marchés du CNED que sur son organisation et son mode de fonctionnement, s'articule autour de quatre enjeux majeurs : vendre l'offre et augmenter les revenus dans la perspective, non seulement d'autofinancer le développement, de faire connaître et commercialiser l'offre du CNED, mais aussi d'adapter les tarifs aux marchés et diversifier les revenus ; fonctionner efficacement pour être compétitif en se dotant d'une organisation agile et pérenne ; proposer aux publics la meilleure offre de formation pour devenir l'acteur de référence sur tous les marchés où le CNED est perçu comme « légitime » ; mieux travailler ensemble pour préparer l'avenir. Pour être à la hauteur de ces enjeux, le CNED renforce sa position sur ses principaux marchés actuels (enseignement scolaire, BTS, reprise d'études et préparation aux concours...) ; il se développe sur de nouveaux secteurs, comme le soutien scolaire. L'accent est mis sur les services qui permettent de favoriser la réussite et d'offrir un suivi fin et

personnalisé de l'apprenant, tout en élargissant l'offre du CNED. De plus, afin d'être en mesure d'offrir à ses publics des formations performantes, l'offre du CNED est segmentée en identifiant des formations qui bénéficient d'actions commerciales ciblées ainsi que d'un repositionnement tarifaire plus proche du niveau du marché, mais qui reste inférieur à celui de ses principaux concurrents. Dans cet environnement de plus en plus concurrentiel, le CNED valorise et enrichit son offre de formations, il en améliore la visibilité. L'effort de modernisation entrepris lui permettra de renforcer sa mission de service public et sa place éminente de premier établissement public en Europe dans le domaine en expansion de la formation à distance.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95034

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13260

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2304